



## COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE (CTS No8 -UA) DÉCLARATION DE TUNIS

**Nous**, membres du Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine sur la Fonction Publique et l'Administration, les Collectivités Locales, le Développement Urbain et la Décentralisation (CTS no8 -UA), réunis lors de cette Cinquième session ordinaire qui s'est tenue le 20 décembre 2024 à Tunis, République Tunisienne.

**RÉAFFIRMANT** les décisions des première, seconde, troisième et quatrième session ordinaire du CTS no8 -UA,

**CONSCIENTS** de la nécessité d'allouer des ressources adéquates au CTS no8 -UA afin qu'il exécute efficacement son mandat,

**CONSIDÉRANT** les résultats de la deuxième réunion du Bureau de la quatrième session ordinaire du CTS no8 -UA -UA tenue le 19 décembre 2024 à Tunis, Tunisie,

**RAPPELANT** les résultats du premier Forum Urbain Africain et la nécessité de mettre en œuvre ses recommandations et d'exploiter la force transformatrice de l'urbanisation en Afrique pour réaliser la vision de l'Agenda africain 2063,

**NOTANT** le succès du CTS no8 -UA dans la promotion de la Célébration de la Journée Africaine de la Fonction Publique (APSD) et l'opérationnalisation du Premier Forum Urbain Africain, ainsi que des Chartes africaines sur les Services Publics et la Décentralisation relevant du mandat du CTS no8 -UA,

**CONSCIENTS** du rôle déterminant d'une prestation des services publics efficace dans la réalisation des priorités de développement de l'Afrique, notamment l'Agenda 2063 et les Objectifs de Développement Durable (ODD),

**RÉAFFIRMANT EN OUTRE** notre engagement envers les principes et les valeurs des deux Chartes notamment sur les services publics et l'administration et sur la Décentralisation, la Gouvernance Locale et du Développement Local comme cadres de renforcement de la gouvernance, d'une fonction publique éthique et d'une administration durable sur le continent.

**RAPPELANT EN OUTRE** les conclusions des sessions précédentes, qui ont souligné la nécessité d'institutions résilientes, d'une décentralisation efficace et d'une gouvernance urbaine plus efficace,

**EXPRIMONS** notre profonde gratitude et notre reconnaissance au Peuple et au gouvernement tunisiens pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve en accueillant la cinquième session ordinaire du CTS no8-UA sur la Fonction Publique et l'Administration, les Collectivités Locales, le Développement Urbain et la Décentralisation,

**PAR CONSÉQUENT**, cette Session Ordinaire :

1. **Prend note** du rapport du Secrétariat du CTS no8 -UA sur les activités réalisées de 2023 à 2024,
2. **Félicite**, par ailleurs, le Bureau sortant pour avoir dirigé efficacement l'action du CTS no8 -UA sur la période 2023-2024,
3. **Élit** les membres du cinquième Bureau du CTS no8 -UA tel qu'il suit :

| FONCTION                       | PAYS    | RÉGION             | SECTEUR  |
|--------------------------------|---------|--------------------|--|
| Président                      | Ouganda | Afrique de l'Est   | Établissements Humains et développement urbain |
| 1 <sup>er</sup> Vice-Président | Congo   | Afrique du Centre  | Fonction Publique et Administration            |
| 2 <sup>nd</sup> Vice-Président | Sénégal | Afrique de l'Ouest | Décentralisation et Collectivités locales      |
| 3 <sup>e</sup> Vice-Président  | Lesotho | Afrique Australe   | Établissements humains et Développement urbain |
| Rapporteur                     | Tunisie | Afrique du Nord    |  |

4. **Accueille et félicite** le nouveau Bureau au moment où il entre en fonction
5. **Décide** que les 1er, 2e et 3e Vice-Présidents du Bureau du CTS no8 -UA seront respectivement les présidents des Sous-comités de la Fonction Publique et Administration, de la Décentralisation et Gouvernement Local et des Établissements Humains et Développement Urbain sous réserve d'amendements qui pourront être faits par les Etats membres du Bureau.
6. **Encourage** les États membres à soutenir davantage le travail du CTS no8 -UA par des contributions volontaires.

7. **Exhorte en outre** la CUA-PAPS de tenir compte du CTS No8 -UA dans ses stratégies globales de mobilisation des ressources.
8. **Prend note** de la proposition de transfert du dossier des établissements humains et du développement urbain du Département des Affaires Politiques, Paix et Sécurité au Département des Infrastructures et de l'Énergie tout en recommandant le plein respect des procédures pertinentes y afférente par les instances compétentes de l'Union Africaine en prenant en compte la transition de leadership prévue en 2025.
9. **Prend note avec appréciation** du plan d'action du CTS n°8-UA pour la période 2025-2026 et demande à la CUA, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, de faciliter efficacement sa mise en œuvre et de rendre compte régulièrement des progrès réalisés au Bureau et aux États membres.
10. **Encourage** les États membres à œuvrer en faveur de la ratification universelle de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la Fonction Publique et de l'Administration, à promouvoir sa domestication et à encourager l'utilisation et l'adoption de l'outil d'évaluation des États parties (SPAT) pour sa mise en œuvre et la préparation des rapports à la CUA.
11. **Appelle** tous les États membres n'ayant pas encore signé ou ratifié la Charte Africaine sur les principes et les Valeurs de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement à en accélérer le processus de signature et de ratification afin de permettre l'entrée en vigueur de ladite Charte.
12. **Appelle en outre** l'Union africaine à faire de l'Urbanisation le thème annuel dans les années à venir.
13. **Félicite** le Gouvernement Éthiopien pour l'excellent accueil fait au premier Forum Urbain Africain, du 4 au 6 Septembre 2024.
14. **Félicite en outre** l'Égypte pour le succès retentissant du Forum Urbain Mondial qu'il a accueilli au Caire, en novembre 2024 près de 22 ans après la dernière tenue de cet événement sur le continent et reconnaît la participation significative et stratégique des États africains audit forum
15. **Demande** à la CUA de tenir la deuxième édition du Forum Urbain Africain en 2026 avant le Forum Urbain Mondial et demande au secrétariat de prendre attache avec le Bureau du CTS-UA N°8 relativement aux questions opérationnelles en préparation du Forum Urbain Africain.
16. **Appelle** tous les Etats membres à prioriser les initiatives de création de centres d'accueil pour les enfants et les jeunes afin de résoudre le problème de l'habitat informel en Afrique.

17. **Demande** aux États membres de mettre sur pied une équipe focale nationale de haut niveau pour le CTS No8 -UA conformément à la Déclaration de Brazzaville du CTS No8 -UA.
18. **Appelle** les États membres à se porter volontaires à l'organisation et à la participation à la première commémoration de la Semaine Africaine du Développement Urbain en 2025.
19. **Adopte** les conclusions du Forum Urbain Africain (AUF) et **Encourage** les États membres à en mettre en œuvre les engagements de la Déclaration du Forum Urbain Africain, en mettant l'accent sur la création de forums urbains nationaux pour faciliter la mise en œuvre de politiques urbaines nationales inclusives et une planification territoriale alignée sur les contributions déterminées au niveau national.
20. **Salue** la décision d'organiser une première commémoration de la Journée Continentale Africaine de la Décentralisation à partir de 2026, ainsi que les propositions d'offres de la Libye et du Rwanda d'abriter cet important événement.
21. **Établit** le Programme panafricain de récompenses pour la Décentralisation, la Gouvernance et le Développement Local, qui sera opérationnalisé le 10 août 2026 et **demande** aux États membres de participer activement au programme inaugural de récompense.
22. **Demande** à la CUA-PAPS de convoquer la réunion du Sous-comité sur la Décentralisation et la Gouvernance Locale dans le but d'examiner et valider le « projet de statut » du Haut Conseil des Collectivités Locales de l'Union africaine (HCLA-UA).
23. **Exhorte** la CUA-PAPS à accélérer la création et l'opérationnalisation du Haut Conseil des Collectivités Locales de l'UA (AU-HCLA) et **Confie** à la CUA la responsabilité d'initier le processus de signature de l'accord de siège avec le pays hôte (Sénégal).
24. **Demande** au Président du CTS-UA n° 8 de porter la présente Déclaration à l'attention des organes politiques de l'Union africaine pour consideration en février 2025.
25. **Décide** de tenir la Sixième Session Ordinaire du CTS-UA N°8 en 2026.

**FAIT À TUNIS, TUNISIE LE 20 DECEMBRE 2024**